

Cégep Vert du Québec

Document de présentation du programme
d'accompagnement et de certification
Cégep Vert du Québec d'ENvironnement
JEUnesse

2021-2022



PROGRAMME
cégep VERT

Table des matières

1. À propos d'ENvironnement JEUnesse	3
2. Présentation du programme Cégep Vert du Québec	3
3. Accompagnement	5
4. Certification	6
4.1 Processus de certification.....	6
4.2 Critères des niveaux de la certification.....	7
5. Mentions spéciales.....	8
6. Inscription.....	8
7. Dates importantes.....	9
Annexe : Lettre d'engagement.....	10

Pour nous joindre

Par la poste

ENvironnement JEUnesse
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122, Montréal (Québec) H1Y 3R8

Par téléphone

514-252-3016 ou 1-866-377-3016

En ligne

infoenjeu@enjeu.qc.ca ou www.enjeu.qc.ca

Sur les réseaux sociaux

 www.facebook.com/environnement.jeunesse

 www.instagram.com/enjeuquebec/

 www.linkedin.com/company/environnement-jeunesse

 www.twitter.com/ENJEUquebec

1. À propos d'ENvironnement JEUnesse

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement (ERE) qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENvironnement JEUnesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole à la jeunesse engagée afin qu'elle fasse connaître ses préoccupations, ses positions et ses solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils et elles puissent agir de manière pertinente, libre et éclairée ;
- Informer et former les jeunes et les personnes intervenantes sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les personnes intervenantes dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'ERE ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENvironnement JEUnesse touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration de l'environnement et du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

2. Présentation du programme Cégep Vert du Québec

Créé en 2004, le programme d'accompagnement et de certification Cégep Vert du Québec proposé par ENvironnement JEUnesse s'adresse aux établissements collégiaux, tant publics que privés.

Le programme Cégep Vert du Québec est divisé en deux volets : Accompagnement et Certification. À travers le **volet Accompagnement**, l'équipe d'ENvironnement JEUnesse offre un soutien adapté aux établissements collégiaux tout au long de l'année. À travers son **volet Certification**, le programme encourage l'éducation relative à l'environnement et facilite la mise en place d'une gestion durable au rythme de chaque milieu. Le volet Certification est divisé en quatre niveaux permettant de faire reconnaître les efforts et les réalisations s'inscrivant dans une démarche à long terme.

Le programme Cégep Vert du Québec vise à mobiliser toute la communauté d'un milieu : la direction, les membres du conseil d'administration, les personnes employées de plusieurs directions et la communauté étudiante sont impliqués dans les activités.

Le programme Cégep Vert du Québec offre ainsi une expertise et un accompagnement en environnement adaptés aux milieux collégiaux, permettant également d'implanter progressivement de saines pratiques de gestion durable. La force du réseau s'appuie sur le partage de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'initiatives inspirantes, la mesure de la performance et le rayonnement de projets porteurs.

Le programme bénéficie du soutien financier du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec.

La participation au programme implique l'engagement du milieu envers l'éducation relative à l'environnement, dont des éléments de définition se trouvent ci-dessous.

Éducation relative à l'environnement (ERE)

L'éducation relative à l'environnement (ERE) concerne toute forme d'éducation qui a trait au rapport à l'environnement. Plus qu'une éducation *au sujet de* ou *à propos de* l'environnement, c'est aussi une éducation *dans, par et pour* l'environnement.

À travers trois perspectives complémentaires, elle vise à :

1. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement ;
2. Favoriser le développement intégral des personnes et des groupes sociaux ;
3. Offrir des pistes pour l'amélioration de la pédagogie.

Pour y parvenir, l'éducation relative à l'environnement développe de réelles compétences personnelles et collectives (des *savoir-agir*) notamment d'ordre éthique, critique, politique, esthétique et heuristique (résolution de problèmes). Elle accompagne la structuration du *vouloir-agir* et du *pouvoir-agir* qui constituent des conditions essentielles au déploiement de telles compétences. L'objet de cette éducation n'est donc pas l'environnement en tant que tel, mais bien la relation que les personnes et les groupes sociaux entretiennent avec celui-ci. En ce sens, l'éducation relative à l'environnement ne constitue pas une « éducation à » parmi d'autres. Elle constitue une authentique dimension de l'éducation fondamentale.

Concrètement, l'éducation relative à l'environnement se traduit entre autres par :

- Une abondance de courants pédagogiques : naturaliste, conservationniste, résolutive, systémique, éthique, biorégionaliste, pratique, critique, féministe, ethnographique, etc.
- Une diversité d'approches pédagogiques : expérientielle, interdisciplinaire, résolutive, réflexive, coopérative, holistique, critique, sensible, créative, etc.
- Une foule de stratégies pédagogiques : projets communautaires, jeux de rôles, itinéraires environnementaux, autobiographies environnementales, animations, jardinages pédagogiques, lectures de paysage, mobilisations collectives, etc.

En guise d'exemple mais sans s'y limiter, les activités de formation exigées dès le premier niveau rejoignent le développement de compétences personnelles et collectives (des *savoir-agir*) qui vont au-delà de la sensibilisation à un enjeu donné. Le *vouloir-agir* d'une institution peut s'exprimer dans les discours, les orientations et les priorités à même sa politique environnementale. Le *pouvoir-agir*, tant individuel que collectif, peut être illustré à travers l'implication effective de la communauté étudiante à la prise de décision à titre de membres du comité d'action et de concertation environnement (CACE) ou par la participation des jeunes à des audiences et des consultations publiques, par exemple.

3. Accompagnement

Dès leur adhésion au programme, les milieux collégiaux bénéficient d'un soutien **tout au long de l'année** de la part de l'équipe d'ENvironnement JEUnesse. Chaque milieu obtient aussi un accès privilégié à l'espace membre en ligne et bénéficie des avantages suivants :

- Participation à deux à trois événements de formation et de réseautage par année ;
- Suivi et accompagnement personnalisé en tout temps par téléphone ou par courriel ;
- Accès à l'espace membre Cégep Vert du Québec, donnant accès aux outils de gestion durable adaptés au milieu collégial (canevas de rapport d'activité, canevas de plan d'action, trousse d'accompagnement, etc.) ;
- Analyse professionnelle du rapport par un comité aviseur, avec des pistes de recommandation personnalisées (lettre de recommandation) ;
- Certificat de reconnaissance selon le niveau atteint ;
- Accès à des activités, des campagnes et à des projets communs dans les cégeps et les collèges ;
- Accès à une communauté collégiale active et engagée ;
- Invitation à participer aux consultations et aux audiences publiques sur des thèmes liés à l'éducation et l'environnement ;
- Groupe de communication privé intercollégial et bulletins mensuels ;
- Visibilité accrue au sein du réseau.

Notre équipe est disponible tout au long de l'année pour offrir une aide personnalisée et répondre aux questions. La date limite pour transmettre une demande d'information concernant le rapport d'activité est fixée au vendredi 20 mai 2022, soit sept jours avant la date limite du dépôt du rapport d'activité.

Événements de formation et de réseautage

Au cours de l'année, **deux à trois événements de formation et de réseautage** sont offerts au réseau Cégep Vert du Québec. La thématique de ces journées varie d'une année à l'autre, en fonction des demandes et besoins dans le réseau.

Un **événement de remise des certificats** est organisé chaque année pour souligner les efforts soutenus des établissements. Il s'agit également d'une occasion idéale pour les personnes intervenantes d'échanger avec les membres de la communauté Cégep Vert du Québec et de rencontrer les divers partenaires du programme. La remise des certificats par l'équipe d'ENvironnement JEUnesse est généralement suivie d'une activité de formation et de réseautage.

Les personnes intervenantes sont aussi invitées à participer à la rencontre intercollégiale entre comités d'action et de concertation en environnement (appelée **InterCACEs**) à l'hiver. Cet événement, organisé en collaboration avec un établissement du réseau, est une journée de formation et réseautage portant sur diverses thématiques. Un **lac-à-l'épaule** est également organisé à la fin de l'année scolaire.

Ces activités sont offertes à toutes les personnes impliquées dans le programme Cégep Vert du Québec (directions, personnes employées, étudiantes ou étudiants, etc.), et elles sont reconnues comme des **activités de formation valides** dans le cadre du volet Certification.

4. Certification

Le programme est divisé en **quatre niveaux de certification** permettant d'intégrer l'éducation relative à l'environnement et d'implanter une gestion écoresponsable des ressources des cégeps et des collèges. Le processus de certification offre un cadre structurant qui permet d'améliorer les pratiques des établissements collégiaux. L'émission d'un certificat est une reconnaissance de tous les efforts effectués en cours d'année. Le certificat témoigne ainsi de la progression de l'établissement dans l'implantation de pratiques écoresponsables.

Le programme est basé sur une **progression par acquis au rythme de chaque établissement**. Avant de viser un niveau supérieur de la certification, les bases de la gestion durable doivent être acquises. C'est pourquoi les cégeps et les collèges qui en sont à une première année ne peuvent obtenir un niveau supérieur au niveau 3. Une fois celui-ci atteint, les établissements sont libres de viser un niveau supérieur ou maintenir un niveau déjà atteint.

Le volet Certification est facultatif. Un établissement inscrit au programme peut bénéficier de l'accompagnement et des ressources du programme sans être certifié.

4.1 Processus de certification

Le volet Certification avec une **analyse professionnelle du rapport par un comité aviseur** est facultatif. Un établissement collégial inscrit peut bénéficier de l'accompagnement et des ressources du programme sans être certifié. Le **comité aviseur** a pour responsabilité d'analyser les candidatures et de recommander ou non la certification d'un établissement. Le comité aviseur regroupe des personnes expertes, des membres d'organisations œuvrant en éducation relative à l'environnement et des membres jeunesse (étudiante ou étudiant, par exemple).

L'établissement dispose alors d'un an pour atteindre les critères posés par le niveau de certification auquel il applique. À la fin de l'année, il devra remettre un rapport d'activité qui sera analysé par un comité de personnes expertes (le comité aviseur) qui évaluera la candidature au regard du dossier fourni par l'établissement. Veillez à bien numéroter les pièces jointes pour faciliter l'analyse du comité aviseur.

Cette brochure présente sommairement les critères de certification, mais ne remplace pas les exigences mentionnées dans le canevas de rapport d'activité et dans les outils de gestion du programme. Les établissements doivent minimalement inclure à leur rapport l'ensemble des informations demandées dans le canevas de rapport d'activité, dans la trousse d'accompagnement et dans les canevas d'outils de gestion.

Pour une première année de participation au programme, un établissement ne peut pas appliquer pour le niveau excellence de la certification. Avant d'appliquer pour le niveau excellence, un établissement doit obligatoirement avoir été certifié niveau 1, 2 ou 3 dans les trois dernières années. Si un établissement quitte le réseau Cégep Vert du Québec pour une période de trois années ou plus et effectue un retour dans le programme, l'établissement doit obtenir le niveau 1, 2 ou 3 avant de pouvoir appliquer pour le niveau excellence.

4.2 Critères des niveaux de la certification

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau excellence
Présenter une lettre d'engagement envers la démarche, avec le niveau visé au cours de l'année	•	•	•	•
Créer et animer un comité environnemental, tenir un minimum de 2 rencontres et fournir les comptes rendus de réunion	•	•	•	•
Se familiariser avec les guides et les ressources du programme disponibles dans l'espace membre	•	•	•	•
Assister au webinaire d'introduction du programme	•			
Élaborer et adopter une politique environnementale (mettre à jour tous les 5 ans)	•	•	•	•
Réaliser au moins 4 activités de sensibilisation en ERE ¹	•	•	•	•
Accueillir au moins 4 formations en éducation relative à l'environnement (ou 5 formations dès le niveau 2) ²	• (4)	• (5)	• (5)	• (5)
Élaborer un plan d'action environnemental couvrant minimalement l'année en cours et la suivante		•	•	•
Compléter le bilan environnemental (à refaire tous les 5 ans)		•	•	•
Faire l'évaluation annuelle du plan d'action environnemental			•	•
Créer un fonds environnemental			•	•
Mettre en place 2 mesures d'amélioration continue pour une première année et 1 mesure pour les années subséquentes ³				•
Contribuer à au moins 1 activité d'ENvironnement JEUnesse (voir les activités ci-dessous)				•

Pour obtenir le **niveau excellence du programme**, l'établissement doit contribuer à au moins une activité d'ENvironnement JEUnesse parmi les suivantes : soutenir la participation des membres de son comité aux activités d'ENvironnement JEUnesse (colloque annuel ou autres) ; assister à un événement de formation et de réseautage (InterCACEs, lac-à-l'épaulé, etc.) ; participer aux campagnes ou projets communs du réseau (concours de recyclage de piles ou autres) ; accueillir et contribuer à l'organisation d'un événement de l'organisme tel que la remise des certificats, l'InterCACEs ou le colloque annuel ; jouer un rôle de mentorat auprès d'un autre établissement du réseau Cégep Vert du Québec.

¹ Un minimum de dix personnes participantes aux activités de sensibilisation est exigé afin que celles-ci soient valides.

² Un minimum de dix étudiants et étudiantes ou quatre personnes employées doivent être présents aux activités de formation afin que celles-ci soient valides.

³ Pour une première année au niveau excellence, deux nouvelles mesures d'amélioration continue doivent être mises en œuvre ; pour les années subséquentes, une nouvelle mesure doit être mise en œuvre. Une liste des critères d'amélioration continue acceptés se trouve dans la trousse d'accompagnement, disponible dans l'espace membre Cégep Vert du Québec. Les mesures doivent être maintenues au moins cinq ans. Pour proposer un nouveau critère d'amélioration continue, l'établissement doit en faire la proposition à ENvironnement JEUnesse au moins trois mois avant la date limite du dépôt du rapport d'activité.

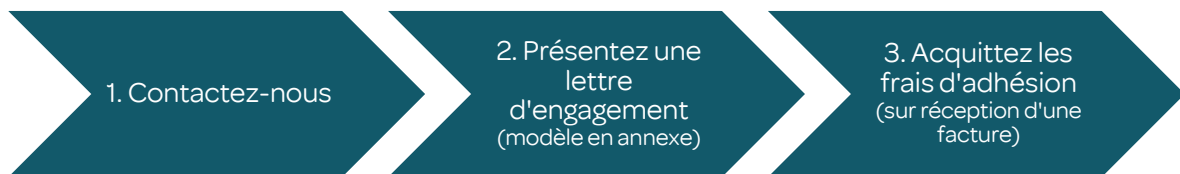
5. Mentions spéciales

Tout établissement participant au programme Cégep Vert du Québec peut appliquer pour l'obtention d'une seule mention spéciale, peu importe son niveau ; cette mention apparaîtra sur le certificat Cégep Vert du Québec et sera dévoilée lors de la remise des certificats. Les projets seront analysés en considérant les critères suivants : l'ampleur des impacts, des retombées et du rayonnement ; la mobilisation et l'implication de la communauté collégiale tout au long du projet ; la pérennité ; le caractère innovant et l'originalité ; la qualité générale du dossier.

Pour soumettre un projet pour une mention spéciale facultative, les établissements doivent compléter la section du rapport d'activité dédié à cet effet. Le comité avisé se réserve également la possibilité d'attribuer une mention spéciale à tout projet, qu'il ait été soumis ou non pour une mention.

6. Inscription

L'inscription au programme se fait en trois étapes faciles :



Tarifs⁴

Afin de bénéficier du programme d'accompagnement et de certification Cégep Vert du Québec, les établissements doivent être membre d'ENvironnement JEUnesse (adhésion valide pour trois ans), en plus de payer leur inscription annuelle au programme Cégep Vert du Québec.

Un tarif lève-tôt est offert jusqu'au 15 septembre 2021.

	Tarif	
	Jusqu'au 15 septembre 2021	Après le 15 septembre 2021
Programme Cégep Vert du Québec pour l'année 2021-2022 (renouvelable chaque année)	940 \$	950 \$
Adhésion à ENvironnement JEUnesse (valide pour trois ans)	100 \$	

Notez que le renouvellement de l'inscription au programme Cégep Vert du Québec n'est pas automatique ; vous devez renouveler votre inscription sur une base annuelle.

⁴ L'adhésion se fait par établissement. Si un établissement compte plus d'une installation, que ses politiques et mesures environnementales s'appliquent à toutes les installations, que le bilan et le rapport d'activité couvrent l'ensemble des installations, une seule adhésion sera comptée. Si un établissement compte plusieurs installations, mais que ceux-ci ont des politiques et des mesures différentes, des comités différents et plusieurs rapports d'activités, chaque installation représentera une adhésion distincte. Enfin, si une seule installation d'un établissement qui compte plusieurs installations souhaite rejoindre le réseau Cégep Vert du Québec, l'installation peut s'inscrire à titre individuel sans que ses activités doivent être offertes à l'ensemble des installations de l'établissement. Dans ce cas, seule l'installation ayant adhéré à Cégep Vert du Québec pourra se voir décerner une certification.

7. Dates importantes

8 ou 9 septembre 2021

Cérémonie de remise des certificats et lancement de l'année, avec des membres du comité aviseur

Octobre ou novembre 2021

Colloque annuel *par et pour* les jeunes d'ENvironnement JEUnesse

15 novembre 2021

Date limite pour l'inscription au programme Cégep Vert du Québec

Novembre 2021

Webinaire d'introduction au programme : éducation relative à l'environnement et gestion durable

Hiver 2022

Journée de rencontre intercollégiale (InterCACEs) en collaboration avec un établissement du réseau

Avril 2022

Rencontre de suivi et de soutien à la préparation du rapport d'activité (sur demande)

Printemps 2022

Rencontre intercollégiale dans un format lac-à-l'épaule

20 mai 2022 à 17 h 00

Date limite pour transmettre une demande d'information concernant le rapport d'activité

27 mai 2022 à 17 h 00

Date limite du dépôt du rapport d'activité couvrant la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022⁵

Automne 2022

Cérémonie de remise des certificats et lancement de l'année, avec des membres du comité aviseur

⁵ Aucun délai supplémentaire ne sera accordé. Notez également que les demandes d'information pour la rédaction du rapport d'activité sont offertes jusqu'à une semaine avant la date limite de remise des dossiers.

Annexe : Lettre d'engagement

[Votre en-tête et logo]

Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122
Montréal (Québec) H1Y 3R8

[Ville], le [jour] [mois] 2021

Objet : Lettre d'engagement au sein du programme Cégep Vert du Québec pour l'année 2021-2022

Madame,

Par la présente, [nom de l'établissement] s'engage à participer au programme Cégep Vert du Québec d'ENvironnement JEUnesse.

Pour une participation au volet Certification :	Pour une participation au volet Accompagnement uniquement :
Pour l'année 2021-2022, notre établissement vise l'atteinte du niveau [préciser le niveau ciblé]. Pour ce faire, [nom de l'établissement] déploiera des efforts en vue de : [Vous pouvez ici détailler votre engagement ou les efforts que vous déploierez afin d'atteindre votre objectif. Astuce : vous pouvez ici reprendre les exigences du niveau ciblé détaillées à la page 7.] L'obtention du niveau [préciser le niveau ciblé] du programme Cégep Vert du Québec permettra de reconnaître l'engagement et les réalisations de [nom de l'établissement] en matière environnementale.	Pour l'année 2021-2022, notre établissement souhaite participer au volet Accompagnement uniquement. [Vous pouvez ici détailler votre engagement ou les thématiques dans lesquelles vous aimeriez apprendre ou vous impliquer.] Notre participation au programme Cégep Vert du Québec nous permettra de se familiariser aux pratiques d'éducation relative à l'environnement et de la gestion durable, en plus de prendre part aux activités du réseau.

Cet engagement s'inscrit également dans l'atteinte des objectifs de notre mission éducative, tout en contribuant à une société écocitoyenne.

[Votre formule de salutation]

[Signature]
[Nom], [Titre ou fonction]
[Nom de l'établissement]
[Courriel] | [Téléphone]
[Adresse complète]